



Litige de facturation, saisie de matériel.

Par **yber**, le **25/05/2009 à 12:18**

Bonjour,
Suite à une première tâche ([s]réparation[/s] + [s]installation d'anti-virus[/s]) facturée 154 euros par un prestataire informatique et dûment payée, l'ordinateur est retombé en panne [s]le lendemain même, victime du même virus[/s].
J'ai naturellement rapporté l'ordinateur chez le même prestataire, et celui ci l'a repris, ne faisant mention d'aucune facturation supplémentaire.
Lorsque je suis passé pour récupérer mon PC, le prestataire m'a présenté une seconde facture de 144 euros, et refuse actuellement de me rendre l'ordinateur, puisque je conteste cette seconde facture.
Que dois-je faire ?
Quels sont mes droits et les leviers dont je dispose ?
Yber.

Par **jeetendra**, le **25/05/2009 à 13:04**

bonjour, ce qui vous arrive est anormal, prenez contact avec la dgccrf de Gironde ou la clcv, courage à vous, cordialement
Direction régionale CCRF
5 boulevard du Parc des Expositions
BP 600
33028 Bordeaux cedex
Tél 05.56.69.27.27 fax : 05.56.69.94.40
Union Départementale CLCV de la Gironde
Résidence Le Ponant - 2, Terrasse du 8 mai 45
33000 Bordeaux
Tél : 05 56 90 74 74 - Fax 05 56 90 74 70 Courriel : clcv.33@wanadoo.fr

Par **yber**, le **25/05/2009 à 13:28**

Merci beaucoup pour cette réponse rapide et pour vos encouragements.
Merci également pour les coordonnées des organismes ci dessus, avec lesquels je vais prendre

contact.rnrnrnCordialement,rnrnYber.

Par **jeetendra**, le **25/05/2009** à **13:57**

de rien, bon après-midi à vous